Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601048-20251204-DELIB2025_26-DE

Département
du **MORBIHAN**
Arrondissement
de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN
EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Madame Dominique ELIOT, Maire.

Présents : ELIOT Dominique, LE CALOC'H Patrick, SALAÜN Nicole, ALORY Yannig, DUPUY Damien, EMERY Morgan, LE QUAY Michel, PATIN Hélène, HORELLOU Pierre, LUBAC Alexandre.
Absents ayant donné procuration : RACAPE Sonia à LE QUAY Michel.
Absent : LANCELOT Jacky

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Monsieur Michel LE QUAY désigné pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 29 novembre 2025
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2025/26 : Révision loyers communaux au 1er janvier 2026

Madame Nicole SALAÜN, adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que la Commune possède deux logements locatifs.

Aussi, il est proposé, à compter du 1er janvier 2026, de revoir le montant des loyers de ces deux logements communaux dans la limite de l'indice actuel de référence des loyers (0.87 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de porter le montant des loyers, à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

- Logement de l'ancien presbytère : loyer mensuel 590 €
- Logement de l'école : loyer 527 €

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Madame la Maire,
Dominique ELIOT

Le secrétaire de séance,
Michel LE QUAY

MAIRIE DE LANVAUDAN
56240 MORBIHAN